

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL

Du lundi 21 mars 2016

En présence de Mme Keïra Bouziane, députée de la Côte d'Or



Présents : Olivier BERNARD, Christian CARETTE, Frédéric FERE, Isabelle GAGO, Priscilla JOUTY GARCIA, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU, Patrizia MOYEUX, Manuela PINSON, Philippe RABAUX, Patricia THIBAUT.

Excusés :

Laurence CALIN excusée, Jean-Luc ROYER excusé.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 19 heures.

Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

Affectation du résultat 2015

Le Conseil Municipal procède à une nouvelle affectation du résultat en tenant compte de celui du budget annexe lotissement qui est supprimé au 1^{er} janvier 2016. En recettes de fonctionnement : 216 912.34 € et en recettes d'investissement : 68 425 €.

Vote des subventions 2016

Le Conseil Municipal attribue ses subventions 2016 comme suit : Comité des fêtes : 250 €, Coopérative scolaire : 3 611 €, Fanfare de Quétigny : 350 €, Football Club de Remilly : 500 €, La Cigale et la Fourmi : 200 €, La Diane : 150 €, Les Amis des Bêtes : 378 €, Les Mille pattes : 250 €, Meistrelckaa : 100 € et le Poker Club : 200 €.

Vote des taux d'imposition 2016

Considérant la somme nécessaire à l'équilibre du budget, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux d'imposition que ceux de 2015, soit : taxe d'habitation : 8.29 %, taxe foncière sur le bâti : 9.21 %, taxe foncière sur le non bâti : 36.53 %.

Parvis de l'église

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise ROSSIGNOL Guillaume pour 8 376 € concernant la mise en accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite.

Document unique

Considérant l'obligation depuis 1983, d'établir un document appelé Document Unique pour permettre l'évaluation des risques professionnels pour le personnel des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de se mettre en conformité avec la loi et retient le devis du Centre de Gestion de la Côte d'or pour l'assistance à la réalisation de ce document pour un montant TTC de 1 767 €.

Achat tondeuse

La petite tondeuse étant hors d'usage et le coût de réparation étant trop élevé pour un matériel non homologué route, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention décide d'acheter une nouvelle tondeuse professionnelle et retient le devis de SAINT APO MOTOCULTURE pour une tondeuse Kubota d'un montant de 15 740 € TTC.

Vote du budget 2016

Le Conseil Municipal vote le budget 2016 avec en dépenses et recettes de fonctionnement : 595 557 € et en dépenses et recettes d'investissement : 654 310 €.

Remboursement de caution

La locataire qui a quitté le studio communal au 2 mars l'ayant laissé en parfait état, le Conseil Municipal décide le remboursement de la caution versée.

Convention constitutive d'un groupement de commande

Les communes de Remilly-sur-Tille, Arc-sur-Tille, Couternon, Varois et Chaignot et l'association des Familles Rurales se regroupent pour lancer un appel d'offre concernant la livraison des repas de cantine. Le but étant de faire baisser le coût de ce poste sur les budgets.

Vente de terrains – domaine privé de la commune

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition d'achat de particuliers concernant des terrains jouxtant leur propriété et situés en zone non constructible au prix fixé par les Domaines soit 7 € le m² à 7 voix pour, 4 abstentions et 2 voix contre.

La séance se termine à 20 h.

INFORMATIONS

Le cubage des houppiers et des sur taillis se fera le 30 avril à 9 heures sur le terrain.

L'association Génération Danse vous invite à venir assister à une présentation de leurs chorégraphies,
suivi d'un cours de Modern Jazz pour tous.

Le Dimanche 22 mai 2016 à 14 h 30

Salle du Vernois – entrée libre

A LOUER

Studio communal situé 3C rue de l'église

Libre de suite

310 € par mois

FETE FORAINE

2 et 3 avril sur le terrain de boules au stade